

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)

Séance du 5 octobre 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	13

Date de la convocation
29 SEP. 2022

Date d'affichage
29 SEP. 2022

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt deux et le 5 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Cédric FONTAN, M Michel GARROS, M Vanneck GASPARINI, Mme Martine GOUZENNE, M Olivier JAQUEMET, Mme Marie-Hélène LEMAITRE, Mme Michèle MAYRAN

Absents excusés : Mme Patricia BRUNET POTENTI (pouvoir Mme Maryse DARNAUD), M Jean-Claude LE MAIRE (pouvoir Mme Marie-Line EVERLET), M Fabien DUPRONT, Mme Estelle GOURIER,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

OBJET : Validation du rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

Comme le stipule l'article L5211-39 du code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque Maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre.

Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au conseil municipal en séance au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Les élus ayant reçu le rapport en même temps que leur convocation, Madame le Maire propose de prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 12 votes pour et 1 abstention, adopte la délibération proposée en validant le rapport.

Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire
publication

du _____

Le Maire

Marie-Line EVERLET

